Règlement concours photo à l'occasion des 30 ans du Centre Culturel Robert Margerit « On s'était dit rendez-vous dans 30 ans »

DATE : 17 / 09 / 2024

Objet du concours

Article 1 :
Permettre aux participants, photographes amateurs, qu'ils soient adolescents ou adultes, d'exprimer leur lien émotionnel avec la médiathèque de la commune au travers d'une photographie.

Thème des photos

Article 2 :
Les photos auront pour thème « ma bibliothèque insolite ».
Elles devront comporter les éléments suivants :
- un ou plusieurs livre(s) de la médiathèque d'Isle
et / ou
- la médiathèque d'Isle.

Durée du concours

Article 3 :
Le concours est ouvert à compter du 17/09/2024 avec une date limite de dépôt des photographies fixée au 20/11/2024 à 19h00.

Conditions de participation

Article 4 :
La participation au concours est gratuite et ouverte à tous à partir de 10 ans. Sont toutefois exclus les photographes professionnels et les membres du jury du concours. Une seule participation par personne.

Modalités de participation

Article 5 :
- La photo devra être nommée,
- La photo devra être envoyée par mail à l'adresse suivante : mediatheque@ville-isle.fr en mentionnant la participation au concours « On s'était dit rendez-vous dans 30 ans » jusqu'au 20/11/2024 inclus.

Jury du concours et critères de sélection

Article 6 :
Un jury du concours se constitué pour sélectionner les photographies. Il sera composé d'élus et d'agents de la ville d'Isle. La composition du jury sera communiquée le jour de la remise des prix.
Le jury a pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos.
Les critères de sélection seront le respect du thème, la qualité artistique et l'originalité.
Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inappropriée.

Prix et récompenses

Article 7 :
Les photos seront exposées à la médiathèque d'Isle, du 10/01 au 27/02/2025.
Les deux meilleurs photographes (- 15 ans et adulte) seront récompensés, en fonction des possibilités, par des places de concert ou par une découverte d'une activité des ateliers loisirs durant la saison culturelle 2024/2025.

Responsabilités et droits photographiques

Article 8 :
La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats la cession des droits d'auteur de leur cliché au bénéfice de la ville d'Isle pour **une durée de 5 ans** à compter de la proclamation des résultats. La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. La ville d'Isle se réserve la possibilité de divulguer l'identité du photographe (prénom et nom), qui pourra être mentionnée sur le site internet, dans une exposition, dans la presse locale ou tout autre support de communication.
Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées.
Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.
La ville d'Isle se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

Acceptation du règlement

Article 9 :
Le présent règlement est affiché à la médiathèque d'Isle et accessible sur le site www.ville-isle.fr
La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Information et libertés

Article 10 :
Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant via l'équipe de la médiathèque (par téléphone au 05 55 43 20 59 ou par mail : mediatheque@ville-isle.fr).